

NATHALIE DUPORGE
Biodiversité. Expertise. Pédagogie

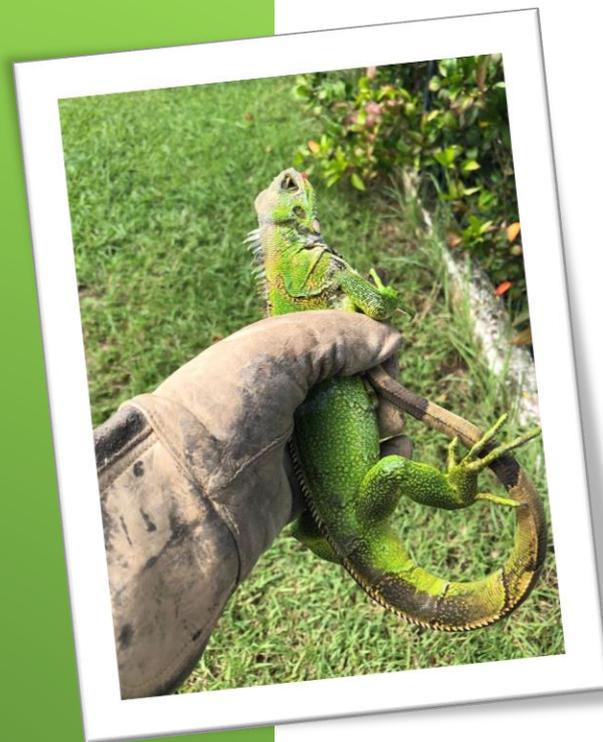
Zoologue Capacitaire
Conservation des milieux et des espèces

nathalie.duporge972@gmail.com

+33(0)6.68.51.31.13 / Le Carbet - Martinique



Rapport d'activité 2023-2024 du Réseau de Veille pour la détection précoce des Iguanes communs en Martinique.



Office National des Forêts Martinique

Nathalie DUPORGE



Rapport d'activité 2023-2024 du Réseau de Veille pour la détection précoce des Iguanes communs en Martinique.

Mai 2024

Auteur :

Nathalie DUPORGE

NATHALIE DUPORGE 
Biodiversité. Expertise. Pédagogie

Zoologue Capacitaire
Conservation des milieux et des espèces
nathalie.duporge972@gmail.com
+33(0)6.68.51.31.13 / Le Carbet - Martinique



Crédits photo : Réseau de Veille Iguane ou précisée si extérieure.

Citation :

Duporge N., 2024 - Rapport d'activité 2023-2024 du Réseau de Veille pour la détection précoce des Iguanes communs en Martinique. ONF – Nathalie DUPORGE, 29p + annexes

1. CONTEXTE DU RESEAU DE DETECTION PRECOCE DES IGUANES COMMUNS EN MARTINIQUE.....	5
2. ACTIONS REALISEES	7
A. PLANNING DES ACTIONS MISES EN ŒUVRE.....	7
B. DEVELOPPEMENT DES OUTILS	8
C. RECRUTEMENT ET FORMATIONS.....	10
D. GESTION DE LA PERMANENCE TELEPHONIQUE	11
E. ANIMATION DU RESEAU	12
F. DEVELOPPEMENT D'UN RESEAU OBSERVATION IPA.....	14
G. PRESENTATIONS ET VALORISATION DES RESULTATS.....	15
H. COMMUNICATION EXTERNE	15
3. ANALYSE DES DONNEES 2023-2024 COLLECTEES PAR LE RESEAU	17
A. QUANTITE ANNUELLE DE SIGNALEMENTS.....	17
B. TYPOLOGIE DES ACTIONS REALISEES	18
C. REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES SIGNALEMENTS.....	20
D. DONNEES CONCERNANT LES ANIMAUX OBSERVES	21
4. ANALYSE ET DIFFICULTES RENCONTREES	22
A. SIGNALEMENTS :.....	24
B. INTERVENTIONS	24
5. PERSPECTIVES ET AMELIORATIONS.....	26
6. BIBLIOGRAPHIE	28
7. ANNEXES.....	29

Liste des illustrations :

Figure 1 - Carte du Zonage Réseaux de Veille 5

Figure 2 - Caisse d'entreposage d'Iguane Commun en sac 10

Figure 3 - Formation à la capture et mise à mort des IC - Fort St Louis, 10/10/24 11

Figure 4 - Poster de bilan annuel à destination des membres 13

Figure 5 - Proposition de visuel public Réseau Observation IPA 15

Figure 6 – Répartition mensuelle des iguanes signalés au Réseau de Veille Iguane en 2021-2023 18

Figure 7 - Typologie des différentes actions engagés par le Réseau de Veille Iguane suite aux signalements 2023-24 19

Figure 8 - Caractérisation des issues données aux interventions du Réseau de Veille Iguane en 2023-24 19

Figure 9 - Typologie des personnes ayant réalisé les signalements au Réseau de Veille Iguane pour 2023-24 ... 20

Figure 10 - Carte de répartition des signalement reçus par le Réseau de Veille Iguane de Mars 2022 à Mars 2024 20

Figure 11 - Cumuls territoriaux des signalements d'IC reçus par le Réseau de Veille Iguane de 2019 à 2024 21

Figure 12 - Extraction vidéo et localisation du signalement IPA du 03/01/24 sur Saint-Pierre (pinpoint rouge) . 23

Liste des tableaux :

Tableau 1 - Répartition annuelle des actions réalisées par la coordination du Réseau de Veille Iguane 8

Tableau 2 - Nombre de membres formés par type de structures en 2023-2024 10

Tableau 3 - Nombre d'appels au Réseau de Veille Iguane reçus par type d'espèce signalée pour 2021-24 17

Tableau 4 - Evolution des nombres d'IC signalés en capturés par le Réseau de Veille Iguane de 2019 à 2023-24 18

1. Contexte du Réseau de détection précoce des Iguanes Communs en Martinique

La Martinique abrite une biodiversité exceptionnelle et riche qui lui revêt un rôle important en matière de conservation mais également de valorisation de cette dernière. L'Iguane des Petites Antilles (*Iguana delicatissima*) ou Iguane péyi est une espèce endémique de cette région, classée en danger critique d'extinction (CR) sur les Listes rouge mondiale et locale de l'IUCN. Cette espèce n'est à ce jour plus représentée que sur les territoires d'Anguilla, Saint-Barthélemy, Saint-Eustache, la Guadeloupe, la Dominique et la Martinique, dont le territoire joue un rôle essentiel dans la conservation de l'Iguane des Petites Antilles (IPA). La disparition des populations d'Iguane des Petites Antilles a résulté historiquement de la chasse et de la destruction de son habitat. Aujourd'hui, la plus grande menace est liée à l'arrivée de l'Iguane commun (*Iguana iguana*), ou Iguane rayé, dans les îles des Petites Antilles. Originaire d'Amérique, importé en Guadeloupe puis en Martinique dans les années 60, l'Iguane commun (IC) est aujourd'hui présent en densité parfois très importante, notamment dans la zone de Fort-de-France. En Martinique, la présence de l'Iguane des Petites Antilles n'est attestée que dans les forêts du Nord autour de la Montagne Pelée et sur l'île Chancel, protégé par un arrêté préfectoral de protection de biotope¹. L'espèce bénéficie également d'un Plan National d'Actions en faveur de sa conservation (PNA), mis en œuvre en 2011 et renouvelé en 2018 (Legouez, 2010 ; Angin, 2018).

Un **Réseau de Veille** a été mis en place à partir de 2019 sur les communes de la côte Atlantique et du nord de la Martinique (Zone PNA en vert sur carte à droite), qui sont situées à proximité des populations d'Iguane des Petites Antilles. Le bon fonctionnement du Réseau de Veille repose sur :

- Une bonne **information de la population** vis-à-vis de la problématique créée par l'iguane commun, également appelé « Iguane rayé » pour la communication grand public ;
- Un canal de **réception des signalements** ;
- La **formation et l'équipement** des intervenants.



Figure 1 - Carte du Zonage Réseaux de Veille

Les objectifs du Réseau de Veille étant de (1) capturer et mettre à mort les iguanes invasifs signalés et (2) améliorer les connaissances sur la population d'Iguane des Petites Antilles établie au Nord de la Martinique, grâce à la centralisation des observations. Les objectifs du **Réseau de Veille** en Martinique se décomposent ainsi en 2 principaux volets :

- **Volet « Détection précoce des iguanes communs »** : l'Iguane commun (*Iguana iguana* et ses sous-espèces *I. iguana iguana* et *I. i. rhinolopha*, voire leurs hybrides toutes considérés comme invasives) représentant la principale menace pour l'Iguane des Petites Antilles (compétition et hybridation avec descendances viables et fertiles), l'objectif premier du Réseau de Veille est de limiter l'expansion des iguanes invasifs (ou d'hybrides) vers le Nord de la Martinique et d'empêcher leur arrivée sur l'île Chancel. Ce volet s'inscrit dans l'Action I.1 du Plan national d'actions, et intitulée : « Réduire la pression exercée par l'iguane commun » (Priorité 1).
- **Volet « Observation d'iguanes des Petites Antilles »** : la population d'Iguanes des Petites Antilles dans les forêts autour de la Montagne Pelée reste à l'heure actuelle largement

¹ [Arrêté préfectoral N°053644 du 21 novembre 2005 portant création d'une zone de protection des biotopes et de conservation de l'équilibre biologique des milieux sur l'île Chancel, Commune du Robert, Martinique](#)

méconnue (aire de répartition, habitat préférentiel, densité de population, sites de reproduction, etc.). L'objectif secondaire du Réseau de Veille est d'encourager et de valoriser les observations d'Iguane des Petites Antilles, par les acteurs du réseau et le grand public. Ce volet s'inscrit quant à lui dans les Actions III.1 et III.3 du Plan National d'Actions, qui s'intitulent respectivement « *Poursuivre le suivi des populations d'iguane des Petites Antilles* » (Priorité 1) et « *Améliorer les connaissances sur l'écologie et la biologie de l'espèce* » (Priorité 2). La population d'Iguanes des Petites Antilles de l'îlet Chancel n'est pas concernée par ce volet.

Pour rappel, le Réseau de Veille a réceptionné **150 appels ou messages téléphoniques** de Mars 2022 à Mars 2023. Ces signalements ont concerné 93 iguanes communs pour la Zone PLIC, 67 iguanes communs pour la Zone PNA et 12 iguanes des Petites Antilles en Zone PNA. En 2022, **3 nouvelles formations** pratiques et théoriques ont donné lieu à l'habilitation de **12 nouveaux membres**, au titre des arrêtés préfectoraux^{2,3}; soit un nombre total de **72 membres formés, au sein de 32 institutions**. Le Réseau de Veille mobilise plusieurs outils, dont une **fiche réflexe**⁴ incluant un arbre décisionnel et des relais téléphoniques via un annuaire des structures les plus à même d'intervenir, un **groupe WhatsApp** qui rassemble 72 membres, et une **fiche de capture** standardisée et régulièrement mise à jour afin de collecter le maximum d'informations et les valoriser dans une base de données (BDD) commune avec le Plan de lutte contre l'Iguane commun (PLIC). Sur les **150 signalements reçus**, le Réseau de Veille a été concerné par **60 signalements d'iguanes communs** (ou suspicion), pour lesquels **20 membres** se sont mobilisés sur **46 demi-journées d'interventions**. Les **bilans annuels** des actions réalisées dans le cadre du réseau de veille sur les années antérieures sont accessibles en ligne sur la page [Publications et rapports | iguanes-antilles](#) (Duporge, 2022 & 2023).

Ainsi, le Comité technique (COTEC) n°5 du PNA qui s'est tenu le 13 décembre 2022 pour la Martinique a proposé que l'équipe d'animation « relance une prestation pour l'animation et le renforcement du réseau de veille et de détection précoce des iguanes rayés en Martinique pour l'année 2023, incluant (i) la formation de nouveaux membres pour habilitation préfectorale, (ii) la sensibilisation de publics variés, (iii) la gestion des appels et la coordination des interventions ».

Suite à la validation par les organes de fonctionnement du PNA (Comptes-rendus des COTEC et COPIL 2022), la prestation d'**animation et de coordination du Réseau de Veille pour la détection précoce des iguanes communs** sur les communes du Nord de la Martinique et aux abords de l'îlet Chancel (Zone PNA) a été **attribuée à la société Nathalie DUPORGE pour l'année 2023-2024**. Les missions confiées par l'attribution de ce marché ont été le déploiement des deux volets du Réseau de Veille précédemment décrits, via le recrutement, la formation et la coordination des membres du réseau de veille, la tenue de la permanence téléphonique pour les signalements, l'animation du fonctionnement du Réseau (groupe WhatsApp pour déclenchement rapide de la chaîne d'intervention), ainsi que l'organisation du stockage, de l'analyse et de la valorisation des données de terrain. L'ensemble de ces actions est réalisé en vue de la protection des zones d'habitat des Iguanes des Petites Antilles dans le cadre des objectifs fixés par le PNA.

Le présent **rapport d'activité du Réseau de Veille** pour la détection précoce des Iguanes communs en Martinique expose l'ensemble des actions qui ont été réalisées de **Mars 2023 à Mars 2024** en Zone

² [Arrêté préfectoral de Martinique n°2013-189-0013 du 08 juillet 2013 autorisant la capture et destruction d'espèces animales exotiques envahissantes en Martinique](#)

³ [Arrêté préfectoral de Martinique n°R02-2019-08-22-001 du 22 août 2019 relatif aux autorisations des opérations de capture et destruction d'iguanes communs pour les collectivités territoriales, les associations et les structures privées.](#)

⁴ RIPA, 2021. Fiche réflexe "lutte contre l'Iguane commun - Zone PNA" pour la Martinique destinée au réseau de veille (version à jour du 3 novembre 2021)

PNA, ainsi que l'analyse des données collectées durant cette période, le relevé et l'analyse des éventuelles difficultés rencontrées et les perspectives et améliorations à envisager pour l'avenir.

2. Actions réalisées

a. Planning des actions mises en œuvre

Comme programmé dans le contrat de prestation pour l'animation et la coordination du Réseau de Veille de détection précoce des Iguanes communs en Martinique, les actions mises en œuvre ont été déployées tout au long de la durée de prestation, selon le planning réalisé ci-après.

Les différentes actions menées ont été concertées tout au long de la prestation avec l'animateur et le chargé de mission PNA Iguane pour la Martinique. Les différentes entrevues ont donné lieu à des comptes-rendus de réunions ou points d'avancement transmis par échanges email entre les intervenants. Le déroulé annuel des différentes actions d'animation et de coordinations sont présentées au tableau 1.

Le prestataire Nathalie DUPORGE a par ailleurs valorisé des actions complémentaires de médiations sur la problématique de la conservation de l'Iguane des Petites Antilles auprès de public divers (Grand public, scolaires, Gendarmerie, ...) pour assurer une communication supplémentaire concernant les activités, moyens et objectifs du Réseau de Veille Iguane.

Tableau 1 - Répartition annuelle des actions réalisées par la coordination du Réseau de Veille Iguane

	Coordination	Animation et outils	Recrutement et Formation	Logistique	Sensibilisation externe	
Avril 2023	Permanence téléphonique : gestion des appels et coordination des interventions, saisie BDD		Formation : 3 nouveaux membres			
Mai 2023						
Juin 2023		Participation COTECH PLIC 2022-23	Battue Tartane : annulée cause météo	Formation : 9 nouveaux membres	Fourniture Matériel Capture Prêcheur / Robert / François	Présentation Réseau à la Caravane Iguane à FDF
Juillet 2023					Mise en place Relais gestion dépouilles ONF à Ste Marie	
Aout 2023						
Sept. 2023		Rencontre Fédération de Randonnée : évocation Réseau Observateurs IPA	Tournée auprès des membres et structures	Formation : 5 nouveaux membres		
Octobre 2023					Mise à jour connexions Numéro Unique	Sensibilisation Gendarmes Référénts Biodiversité
Nov. 2023			Relance contact Fédération de Randonnée			
Déc. 2023		Participation COTECH PNA 2023	Gestion Femelle IPA en détresse à CHANCEL			
Janvier 2024			Relance contact Fédération de Randonnée	Formation : 4 nouveaux membres	Passage auprès Structures Lorrain-Robert	
Février 2024					Fourniture Matériel Capture PM François	
Mars 2024		Intervention Réseau de Veille IC CMR Chancel - Participation à la battue ONF IC à Tartane	Développement supports Réseau Observateurs IPA	Formation : 2 nouveaux membres		

b. Développement des outils

Dans la continuité des actions engagées depuis 2021, les outils de fonctionnement et d'intervention du Réseau de Veille, mis à jour en concertation constante avec l'équipe ONF du PNA, ont été pérennisés, dans leur forme comme dans leur usage (Annexe I). La Fiche Réflexe est ainsi maintenue et les annuaires Fiche et WhatsApp mis à jour au gré des formations et habilitations accordées. La fiche d'intervention pour la saisie des données de capture a été de nouveau harmonisée avec les supports utilisés en Zone PLIC. Ainsi les outils fonctionnels à jour sont à disposition de tous les membres par voie électronique et sont diffusés par la Coordination sur le groupe WhatsApp du Réseau de Veille en fonction des besoins des membres lors de leurs interventions.

Ainsi la version dématérialisée de la Fiche d'Intervention du Réseau de Veille⁵ mise en place depuis Août 2022 est presque systématiquement utilisée par les membres intervenants, avec 21 fiches dématérialisées transmises pour les 29 IC pris en charge nécessitant un compte-rendu (soit 72,4%). Les dépouilles des 7 IC restants, sur les 36 éliminés, n'avaient pas pu être récupérées de par leur état de décomposition ou leur emplacement suite à la méthode d'élimination (Tir à vue sur une falaise inaccessible par exemple). Les informations de capture des 8 IC non transmises via la Fiche d'intervention dématérialisée ont été transmises par WhatsApp (en texte ou photo de la Fiche d'intervention papier). Comme les années précédentes, les données collectées sont ensuite insérées dans la base de données du Réseau, et accessibles sur le dossier Google Drive dédié au Réseau de Veille Iguane, via l'adresse mail du Réseau Iguane Martinique pour l'Animation ONF du PNA.

Le bon fonctionnement quotidien du Réseau repose ainsi aujourd'hui sur l'utilisation pratique :

- de l'annuaire des membres formés et habilités,
- du groupe WhatsApp de communication et gestion des interventions,
- de la Fiche Réflexe de fonctionnement du Réseau de Veille Iguane en Zone PNA,
- de la Fiche d'Intervention à compléter et transmettre en cas de capture d'un IC.

En aboutissement des réflexions initiées en 2021-2022 sur les outils logistiques pour faciliter les interventions des membres du Réseau sur le terrain, des solutions concrètes pour prendre en charge des animaux capturés sur les façades Nord Atlantique et Nord Caraïbe du territoire ont pu être mises en œuvre en 2023. En effet, au regard des fiches réflexes validées, les IC capturés doivent effectivement être rapidement mis à mort par un membre habilité et selon la procédure en vigueur (système de contention et abattage à bout touchant par carabine à plombs de moins de 20J).

Ainsi, un point de collecte et de mise à mort des Iguanes Communs, à usage des agents habilités, a été mis en place à la Maison Forestière de Sainte-Marie depuis Juillet 2023. Dépendant de l'ONF Martinique, il permet la prise en charge des IC capturés sur l'ensemble du Nord Atlantique par un agent de l'ONF pour son acheminement, sa mise à mort, les relevés des données et le stockage en congélateur dédié en attendant le traitement par l'équarrissage. Ainsi, la prise en charge des IC contentonnés par les Techniciens Forestiers Territoriaux Nord Atlantique auprès des membres du Réseau de Veille est fonctionnel à ce jour.

En ce qui concerne le Nord Caraïbe, la solution de prise en charge alternative, via la Coordination du Réseau de Veille ou l'équipe des Techniciens Forestiers Territoriaux de l'ONF continue de permettre la gestion des Iguanes communs capturés en façade Nord Caraïbe.

Enfin, afin de sécuriser l'entreposage des iguanes capturés et mis en sac le temps de leur prise en charge pour mise à mort, chaque structure partenaire du Réseau de Veille Iguane avait été doté par la Coordination d'une caisse d'entreposage de dimensions adaptées, en plastique opaque, ventilées et disposant d'un couvercle sécurisé par clips. L'entreposage sécurisé et au calme des IC, dans l'espace dédié de la structure, est fonctionnel pour leur en attente de prise en charge et des caisses supplémentaires ont été fournies par la Coordination aux structures ayant nouvellement rejoint le Réseau de Veille en 2023.

⁵ https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLScUHDtMWi66Y2ec5O0ZC4YDxGwZF7Q_ddZhILY6seWRJ3MFOA/viewform



Figure 2 - Caisse d'entreposage d'Iguane Commun en sac

Grâce aux efforts réalisés en 2023 par les agents intervenant en relais de prise en charge pour la mise à mort, des progrès ont été réalisés en 2022 sur l'anticipation de sacs vides à transmettre aux membres ayant capturé un iguane. La quasi-totalité des structures ont ainsi bien reçu un sac de contention de remplacement en échange des sacs contenant un IC lors de leur récupération pour la mise à mort.

c. Recrutement et formations

De Mars 2022 à Mars 2023, la coordination s'est attachée à maintenir un recrutement actif de membres complémentaires, en priorité sur les communes de la Zone PNA qui ne comptaient pas encore de membre du Réseau de Veille sur leur territoire, mais également au sein des structures déjà participantes mais faisant face à des renouvellements de personnels fréquents (compagnies de gendarmeries par exemple), ou auprès de structures complémentaires encore peu engagées (EPCI, ...).

Ainsi cinq sessions de formation de membres pour le Réseau de Veille Iguane ont été réalisées les 26 Avril, 14 Juin, 20 Septembre 2023, 10 Janvier et 06 Mars 2024. Organisées en collaboration avec les formations du PLIC au Fort Saint-Louis, elles ont été dispensées par l'animation du Réseau de Veille et ont permis une mise en situation des enjeux de conservation de l'Iguane des Petites Antilles à l'échelle de l'ensemble du territoire (Tableau 2).

Tableau 2 - Nombre de membres formés par type de structures en 2023-2024

Structures	ONF	OFB	SDIS	Polices Municipales	Associations	Services Territoriaux
26/04/2023	2				1	
14/06/2023		2	6	3		2
20/09/2023				1		
10/01/2024				4		
06/03/2024	1					1
Total 2023-24						23

Les sessions successives de formation ont ainsi permis de former et habiliter à la capture et la mise à mort des iguanes communs (Figure 3) **23 nouveaux membres**, répartis sur les communes de Prêcheur (Education Nationale), Saint-Pierre (Gendarmerie), Morne Rouge (Police Municipale), Sainte Marie (Police Municipale), La Trinité (Police Municipale), Le Robert (SDIS) et le François (Police Municipale et

SDIS), au titre des arrêtés préfectoraux 2013189-0013 du 06 Juillet 2013 et R02-2019-08-22-001 du 22 Aout 2019.

L'ensemble des membres actuellement habilités et en service sur le territoire de Veille du PNA Iguane des Petites Antilles regroupe donc **95 membres formés**, au sein de 34 institutions sur **14 communes**.



Figure 3 - Formation à la capture et mise à mort des IC - Fort St Louis, 10/10/24

L'ensemble des supports de formation utilisés a été révisés en 2023 et mis à jour par le prestataire afin de clarifier les enjeux et actions menées en fonction des territoires concernés en Martinique. Les contenus ont été validés par l'équipe d'animation ONF et de coordination DEAL du PNA et sont disponibles auprès de ces services. Les documents d'émergence et validation individuelle de formation ont été transmis à l'autorité compétente (DEAL Martinique) pour l'inscription des personnes formées aux arrêtés *ad hoc* (Annexe II).

d. Gestion de la permanence téléphonique

Selon les modalités de la commande de prestation, la coordination du Réseau de Veille a assuré, avec le soutien de l'équipe ONF du PNA, la permanence téléphonique du numéro d'appel du Réseau de Veille Iguane (06 96 24 67 69) et de la ligne du Numéro Unique Iguane dédiée aux communes du Nord mise en service en Novembre 2021 (05 96 50 57 58), de façon continue, 7 jours sur 7, de 6h30 à 22h, du 16 Mars 2023 au 31 Mars 2024. A la réception d'un appel, l'appelant a systématiquement été pris en charge afin de pouvoir, soit apporter les réponses aux questions posées, soit rediriger les appelants vers les services compétents pour leur secteurs (appels Zone PLIC), soit réceptionner un signalement et déclencher dès lors le protocole prévu à la Fiche Réflexe. En cas d'appel en absence éventuel, les appelants ont été recontactés aussitôt l'appel constaté. Les signalements et contacts réalisés directement par WhatsApp ou sms ont également été pris en compte sur les même plages horaires, traités et archivés selon le même protocole que les appels.

Tous les signalements ainsi réceptionnés ont été systématiquement archivés dans la base de données ONF du Réseau de Veille pour la détection précoce des Iguanes communs en Martinique, accompagnés de leurs détails de signalement, observation, données et intervention mise en œuvre. Stockée en ligne en dossier Google Drive partagé via l'adresse mail du Réseau Iguane Martinique, cette base de données compatible SINP est ainsi tenue à jour en temps réel et consultable par l'équipe ONF du PNA à tout instant (Annexe III).

Les données complémentaires des signalements reçus et interventions menées (photos, vidéos, données de géolocalisation, ...) sont également archivées et sauvegardées informatiquement par ordre chronologique par la coordination et à disposition de l'animation ONF du PNA à tout moment.

e. Animation du Réseau

En poursuite des actions d'animation et de coordination du Réseau de Veille pour la détection précoce des Iguanes commun en Martinique déployée en 2023-2024, l'ensemble des membres ont pu être sollicités via le Groupe WhatsApp du Réseau ou individuellement tout au long de l'année. Deux tournées de terrain, réalisées en Septembre 2023 et en Février 2024 (Tab.1), ont permis de rencontrer régulièrement les membres en personne, d'échanger concrètement sur leur territoire et de gérer les aspects logistiques éventuels.

Des actions d'animation ciblées ont également été menées en Juin 2023 pour coordonner la participation de membres du Réseau de Veille Iguane à une battue organisée par l'ONF sur la presqu'île de Tartane, lieu de signalement récurrents répétés. Malheureusement, les conditions météo dégradées liées au passage de la tempête BRET n'ont pas permis la mise en œuvre de l'action.

Ainsi, grâce aux échanges personnalisés et fréquents entre la coordination et les membres, un contact personnalisé est entretenu avec les membres déjà formés et les membres nouvellement intégrés. Les besoins, attentes et difficultés de chacun ont pu être entendues au fur et à mesure du temps, et prise en compte en vue de mettre en place une animation efficace pour atteindre les objectifs du Réseau de Veille.

La poursuite de l'animation sur le même schéma que les années précédentes, via :

- les actions de coordination des interventions, notamment de l'accompagnement logistique et de prise en charge des IC capturés pour leur mise à mort,
- les contacts et relances régulières pour mobiliser les membres sur les signalements restés sans capture,
- la sollicitation des structures pour former de nouveaux membres,
- les passages physiques de la coordination sur le terrain,
- et les rencontres avec les membres au cours de l'année,

permet donc de maintenir le dynamisme du Réseau dans un climat de confiance fédérateur entre les membres et autour de la coordination et de favoriser l'implication de chacun au travers de l'activité du groupe WhatsApp afin que chaque membre puisse contribuer efficacement aux actions du Réseau et assurer une présence active sur les territoires concernés.

Enfin, un bilan récapitulatif des activités du Réseau de Veille Iguane 2023-24 au format « Poster » a été réalisé par l'animation en Mars 2024 pour une diffusion interne à destination des membres (Figure 4). En cours de validation par l'animation ONF du PNA il sera diffusé numériquement auprès de tous les membres du Réseau. Grâce aux graphiques, chiffres clef et illustrations, ce poster-bilan permet à chacun d'avoir une vision globale des actions engagées, des résultats obtenus sur le terrain et des efforts fournis par tous. Il est également l'occasion de saluer et de remercier les membres pour leur engagement au quotidien pour la réussite des interventions.



PREFET DE LA MARTINIQUE
Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Antilles
Martinique



Office National des Forêts
Martinique



OFB
Office Français de la Biodiversité

NATHALIE DUPORGE
Biodiversité. Expertise. Pédagogie



RÉSEAU POUR LA CONSERVATION D'IGUANA DELICATISSIMA

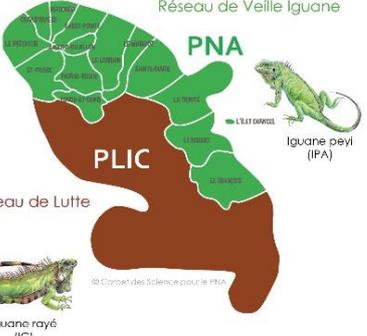
BILAN 2023 - 2024 DU RÉSEAU DE VEILLE IGUANE




Total 2023/24: 34 structures impliquées

95 membres habilités sur 14 communes

Une île : 2 Réseaux



Réseau de Veille Iguane
PNA
Réseau de Lutte
PLIC

Iguane rayé (IC)
Iguane peyi (IPA)

© Cornet des Sciences pour le PNA



**Formations : 5 sessions 2023-24
=> 23 nouveaux membres**

1 Sensibilisation Brigades Gendarmerie

203 appels de Mars 2023 à Mars 2024

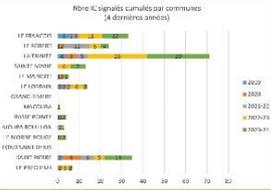
73 appels en zone PNA / 92 en zone PLIC / 26 IPA signalés

+35 % d'appels par rapport à 2022-23

36 Iguanes rayés capturés sur 75 signalés en Zone PNA

31% des Iguanes sont non observés une fois sur site

50 demi-journées d'intervention pour 24 membres



Nbr IC signalés par commune (4 dernières années)

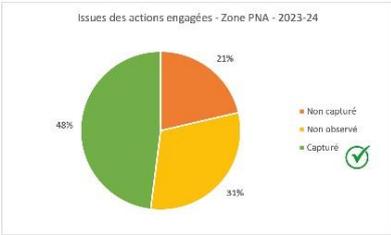


Répartition mensuelle des appels IC / PA Réseau Veille Iguane (Mars 2023 - Mars 2024)



Un Iguane Rayé éliminé sur l'îlet CHANCEL lors de la campagne annuelle de Capture/Marquage/Recapture des Iguanes peyi !

Issues des actions engagées - Zone PNA - 2023-24



■ Non capturé
■ Non observé
■ Capturé



	2019	2020	2021-22	2022-23	2023-24
Nbr IC signalés	17	25	31	67	75
Nbr IC capturés	3	7	11	19	36
Taux de capture	17,6	28,0	35,5	28,4	48,0

LE RÉSEAU EN ACTION :



MERCI POUR VOTRE MOBILISATION !

Figure 4 - Poster de bilan annuel à destination des membres

f. Développement d'un Réseau Observation IPA

Ainsi que prévu au cahier des charges de la prestation d'animation du Réseau de Veille Iguane 2023-24, des démarches ont été initiées auprès de l'antenne Martinique de la Fédération Française de Randonnée (FFR) afin d'explorer les modalités du développement d'un « **Réseau Observation d'iguanes des Petites Antilles** ». L'objectif poursuivi ici est d'encourager et de valoriser les observations d'Iguane des Petites Antilles, par les acteurs du réseau et le grand public. Ce volet s'inscrit dans les Actions III.1 et III.3 du Plan National d'Actions, qui s'intitulent respectivement « Poursuivre le suivi des populations d'iguane des Petites Antilles » (Priorité 1) et « Améliorer les connaissances sur l'écologie et la biologie de l'espèce » (Priorité 2).

A cette fin, la présidence de l'antenne Martinique de la Fédération Française de Randonnée a pu être rencontrée en Septembre 2023 et les échanges avec Mr Patrick VOLTINE ont permis d'identifier le public cible pour le déploiement d'un Réseau Observation d'iguanes des Petites Antilles. Le fonctionnement de la Fédération, via l'implication de ses animateurs, pourrait ainsi permettre d'envisager le déploiement selon **3 axes principaux** tels que :

- la sensibilisation des animateurs FFR aux enjeux de la conservation de l'Iguane péyi et à la remontée d'observations lors des randonnées réalisées,
- la création / production d'un visuel simple et impactant pour informer les clubs, présidents, animateurs, licenciés et randonneurs de la démarche d'observation et signalement des Iguanes péyi lors de leurs sorties,
- ou encore la production de contenu informatif à publier sur les plateformes numériques (Site Web, Page FaceBook, ...).

L'objectif à poursuivre par ces 3 axes serait de remonter toute observation d'un Iguane (rayé ou péyi) par des publics divers grâce la réception par l'animation du Réseau Observation d'une photo et d'un point GPS associé afin de participer activement à l'amélioration des connaissances sur l'espèce endémique et assurer sa protection.

A ce jour, une action de **sensibilisation de 12 animateurs** a pu être menée en présentiel par l'animation du Réseau Observation le 04 Mai 2024, à l'occasion de leur session de recyclage annuel par la FFR. Les enjeux de la conservation de l'Iguane des Petites Antilles ont pu être abordés et des propositions d'outils de collecte des observations ont été évoqués. Les animateurs présents ont été très réceptifs, tant sur la découverte des problématiques de la survie de l'IPA que sur la possibilité de devenir acteurs de la collecte d'informations de présence lors de leurs sorties. De nombreuses questions généralistes sur la conservation de l'IPA ont été posées et les échanges ont été enrichissants. Des supports type applications numériques pour les tracés de randonnées sont utilisés par les animateurs et la perspective d'un outil supplémentaire comme un questionnaire en ligne rapide ne leur paraît pas être problématique.

A cette occasion, un visuel FFR / Grand public a été proposé pour attirer et impliquer les randonneurs à ouvrir l'œil sur les sentiers et remonter les observations éventuelles (Figure 5). Une fois validé dans une forme finale par les instances de gouvernance du PNA, un tel visuel pourrait être déployé au sein de la FFR, mais également de façon plus généraliste sur les sentiers de randonnée pour solliciter de la remontée de données participatives citoyennes.



Figure 5 - Proposition de visuel public Réseau Observation IPA

Les modalités concrètes de mise en place en partenariat avec la FFR Martinique doivent encore être étudiées avec la présidence et le PNA afin d'optimiser le dynamisme et la simplicité de l'action, tant pour les animateurs destinataires de l'outil de remontée des observations que pour l'animation du Réseau Observation IPA. A cette fin, des réunions devront avoir lieu courant 2024 pour finaliser la mise en place et le déploiement du Réseau Observation.

g. Présentations et valorisation des résultats

Ainsi que prévu à la convention 2023-2024 d'Animation, les activités et résultats du Réseau de Veille pour la détection précoce des Iguanes communs en Martinique de cours d'année ont été présentés aux COTECs du PLIC en Juin 2023 et du PNA Iguane pour la Martinique et la Guadeloupe en Décembre 2023. Les supports de présentation, intégrés au support global des COTECs 2023, sont disponibles auprès de l'ONF et de la DEAL, animateur et coordinateur du PNA Iguane.

h. Communication externe

Au cours de l'exercice de l'animation du Réseau de Veille Iguane, la coordination a pu se rendre sur les sites de différents signalements ou observations, d'IC ou d'IPA, en Zone PNA. Ces déplacements ont été l'occasion de prendre contact avec les riverains ou acteurs territoriaux (agriculteurs, élus, agents, ...) de ces quartiers, afin de pouvoir sensibiliser la population aux enjeux de la distinction entre les deux espèces et de la détection précoce des Iguanes communs en Zone PNA. Des supports d'identification, des flyers de présentation et les coordonnées du Réseau de Veille Iguane ont ainsi pu être diffusés, directement auprès des populations des zones à forts enjeux de conservation.

Il est à noter que ces flyers Iguane des Petites Antilles / Tortues Marines ou Iguane Commun / PLIC ne comportent pas le **numéro unique Iguane** (05 96 50 57 58). Cela se révèle parfois peu fonctionnel. La coordination s'est donc équipée d'un tampon encreur avec le numéro du Réseau de Veille iguane pour mettre à jour ces supports en fonction des territoires concernés par la distribution des flyers.

En parallèle de ces actions, la coordination a également eu l'occasion de pouvoir diffuser des informations et des supports de sensibilisation lors de sa participation à l'animation de la Caravane

Iguane auprès du grand public. Participant à l'animation au titre d'animateur expérimenté pour la sensibilisation à la conservation générale de l'Iguane des Petites Antilles, la coordination a pu informer plus en détail les visiteurs sur les actions du Réseau de Veille Iguane et approfondir la sensibilisation aux enjeux de la détection précoce, notamment pour les communes préoccupantes de la Zone PNA.

Une action ciblée de sensibilisation aux enjeux des espèces protégées et exotiques envahissantes a été réalisée en Octobre 2023, à destination des Référents Biodiversité de l'ensemble des brigades de Gendarmerie de Martinique. Aux côtés du Carbet des Sciences pour le volet Tortues Marine et de la DEAL Martinique pour les volets réglementaires et EEE, la coordination du Réseau de Veille a ainsi pu éclairer les 15 Référents présents sur les enjeux de la conservation de l'Iguane péyi et de la lutte contre l'iguane rayé sur notre territoire.

Enfin, grâce à la mutualisation des sessions de formation avec le PLIC au Fort Saint-Louis, le contenu des supports de formation a pu être mis à jour en 2022, permettant à la coordination de porter un message coordonné sur le Réseau de Veille Iguane en Zone PNA auprès des participants. Cette sensibilisation en complément permet de dresser un portrait complet et concret de l'ensemble des réseaux de veille à l'œuvre sur le territoire martiniquais, tant pour les membres du Réseau que pour les agents du PLIC. La pratique conjointe des mises en situation par les participants « Réseau de Veille Iguane » et « PLIC » a également permis l'échange de retours d'expérience et la mise en lien des membres.

3. Analyse des données 2023-2024 collectées par le Réseau

a. Quantité annuelle de signalements

Entre le 16 mars 2023 et le 31 mars 2024, le Réseau de Veille pour la détection précoce des Iguanes communs en Martinique a réceptionné **203 appels** ou messages téléphoniques pour des Iguanes communs (IC), des Iguanes des Petites Antilles (IPA) ou d'autres espèces. Ce nombre d'appels représente une augmentation de + 34% par rapport à 2022-23 et + 49% par rapport à la première année du Réseau de Veille. Le tableau 2 montre que l'augmentation des appels pour signalements a été similaire pour les deux zones (PNA et PLIC) avec + 30% de signalements en plus en moyenne. Cette année toutefois, le Réseau de Veille a enregistré une **forte augmentation des observations d'Iguanes des Petites Antilles**, avec 26 signalements entre Mars 2023 et Mars 2024.

Tableau 3 - Nombre d'appels au Réseau de Veille Iguane reçus par type d'espèce signalée pour 2021-24

Espèces :	IC Zone PNA	IC Zone PLIC	IPA	Iguane incertain	Autres
Appels reçus en 2021-2022	30	58	21	9	6
Appels reçus en 2022-2023	57	70	10	5	10
Appels reçus en 2023-2024	73	92	26	2	10

En ce qui concerne les « autres », les appels ont concerné, soit des demandes d'information généraliste sur les iguanes en Martinique, soit d'autres espèces (geckos, chiens errants, ...). Lors des appels reçus, un ou plusieurs animaux ont pu être signalés, portant ainsi à plus de 104 le nombre d'IC signalés pour la Zone PLIC, **76 IC signalés en Zone PNA** (contre 67 IC pour l'année 2022-23).

En ce qui concerne la répartition cumulée des appels pour tous les signalements concernant des IC ou des IPA (Figure 6), leur répartition montre une augmentation des signalements de 2021 à 2024, avec une augmentation suite à la mise en œuvre du numéro unique 05 96 50 57 58 et de la campagne de communication grand public associée (Novembre 2021 à Février 2022), notamment pour la Zone PLIC. Contrairement à 2022-23, on constate en 2023-24 que le nombre d'appels pour la Zone PLIC sur la ligne du Réseau de Veille Iguane du Numéro Unique connaît un rebond alors qu'il était proportionnellement en diminution l'an passé. Le nombre de signalements d'IC en ZONE PNA, couverte par le Réseau de Veille Iguane, est par ailleurs revenu à un taux d'augmentation de + 28% par rapport à 2022-23, bien loin des + 90% observés entre 2022-23 et 2021-22.

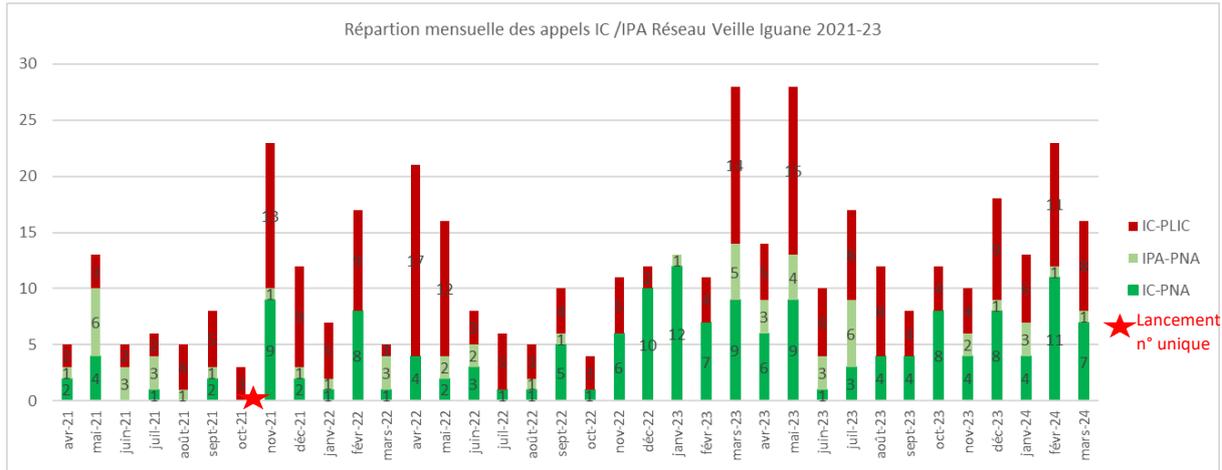


Figure 6 – Répartition mensuelle des iguanes signalés au Réseau de Veille Iguane en 2021-2023

Sur les 203 signalements reçus, le Réseau de Veille en Zone PNA a donc été concerné par 73 signalements d’iguanes communs (de 1 à plusieurs individus), pour lesquels 24 membres se sont mobilisés sur **50 demi-journées d’interventions**, soit pour se déplacer sur le site de signalement, soit parce qu’ils ont réalisé le signalement (et la capture le cas échéant) dans le cadre de l’exercice de leur fonction au sein de la structure professionnelle dont ils dépendent.

b. Typologie des actions réalisées

Depuis la mise en place des Réseaux de Veille pour les Zones PNA et PLIC en 2019, le nombre d’IC signalé n’a eu de cesse d’augmenter, potentiellement du fait de la meilleure sensibilisation du grand public et des acteurs des territoires concernés, mais également du fait de l’augmentation du nombre d’IC sur les secteurs concernés. Ainsi le tableau 3, montre l’évolution du nombre d’iguanes communs traités en Zone PNA, le taux de capture effective étant en augmentation de façon générale.

Tableau 4 - Evolution des nombres d'IC signalés et capturés par le Réseau de Veille Iguane de 2019 à 2023-24

Années de Réseau	2019	2020	2021-22	2022-23	2023-24
Nbre IC signalés au Réseau en zone PLIC	42	56	58	70	104
Nbre IC signalés au réseau en zone PNA	17	25	31	67	76
Nbre IC capturés	3	7	11	19	36
Taux de capture effective	17,6 %	28,0 %	35,5 %	28,4 %	47,4%

Ainsi, les 76 iguanes communs signalés de Mars 2023 à Mars 2024 ont donné lieu au déclenchement de divers types d’actions, présentées à la Figure 7. En fonction du type de signalement reçu, le Réseau de Veille a pu déployer les actions adaptées, en cohérence avec la Fiche Réflexe pour la Zone PNA et la disponibilité de ses membres. Ainsi, la majorité des actions engagées concerne les demandes de capture sur le groupe WhatsApp du Réseau de Veille (54%). Les signalements correspondant à une capture directe ou une tentative de capture puis coordination de la gestion de l’animal (du fait de la présence de l’animal sur site et d’un membre sur site ou à proximité immédiate) représentent près de 34 % des actions réalisées. Les cas où aucune action n’est possible (juvénile trop vif, ponte déjà éclos, ...) ou nécessaire (pour des signalements d’IC écrasés sur la chaussée par exemple) représentent respectivement 6 et 3% des situations. Enfin, 3 % des actions réalisées concernent la prise en charge d’un animal déjà capturé au préalable.

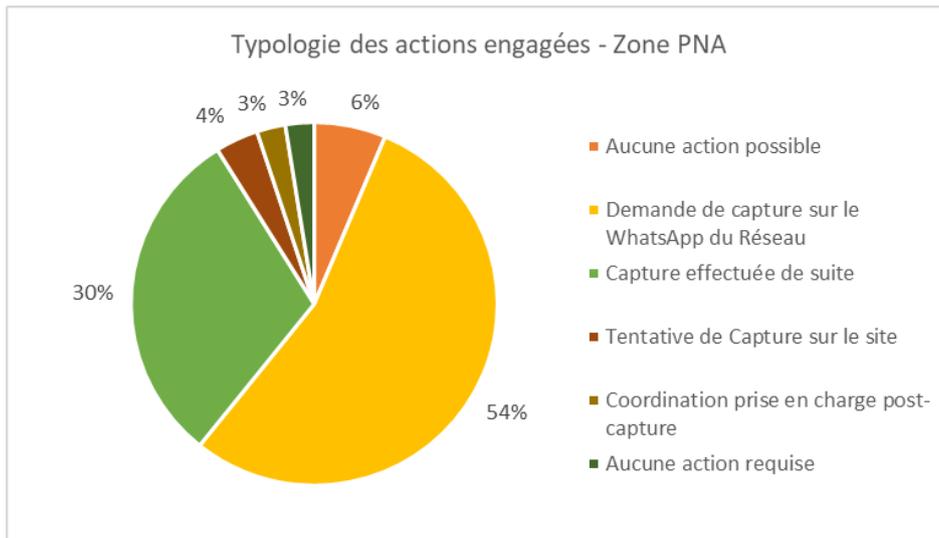


Figure 7 - Typologie des différentes actions engagées par le Réseau de Veille Iguane suite aux signalements 2023-24

Suite à l’engagement de ces diverses actions par le Réseau et ses membres, les issues des interventions déclenchées peuvent être regroupées en trois catégories. Soit l’animal est capturé, soit il ne l’est pas, soit il n’est pas observé par le (ou les) membres qui se rendent sur place (Figure 8). Il apparaît que pour 21 interventions sur les 43 déclenchées (48%), les iguanes rayés signalés en Zone PNA ont pu être capturés ou éliminés (Tirs à vue réalisés à Saint-Pierre et Îlet Chancel). Toutefois, dans 30% des cas, ils n’ont simplement pas pu être observés sur place (23 animaux sur 76). Enfin 17 IC (22%) n’ont pu être attrapés malgré les efforts des membres déployés sur site.

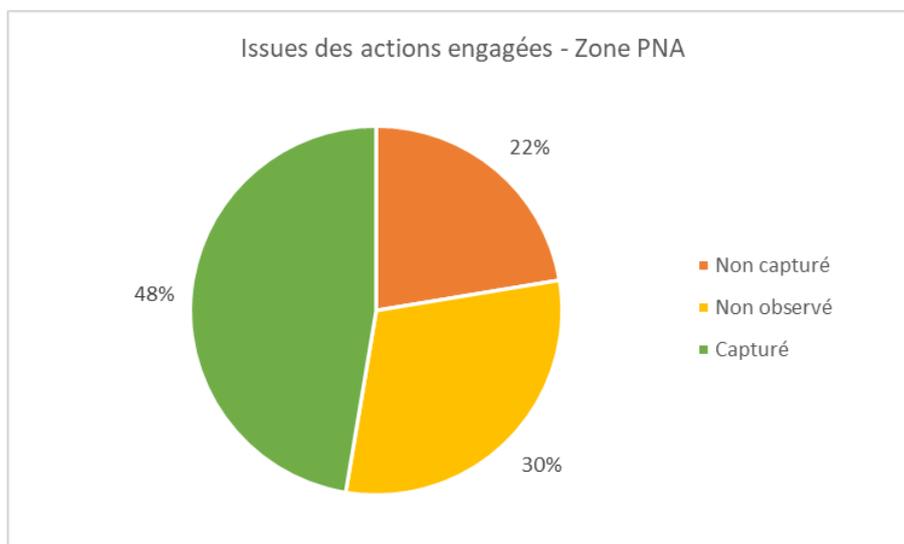


Figure 8 - Caractérisation des issues données aux interventions du Réseau de Veille Iguane en 2023-24

L’efficacité du Réseau de Veille réside sur la bonne connaissance du cadre d’actions à engager, sur la réactivité, la mobilisation et la disponibilité des membres et sur la qualité des signalements reçus. A ce titre, la figure 9 regroupe les différentes typologies des appelants ayant remonté des signalements. On peut y observer que la moitié des signalements est directement issue des membres même du Réseau de Veille (52%), via le Groupe WhatsApp dédié. Les particuliers représentent 36 % des signalements pour 2023-24, via le Numéro Unique. Enfin, l’ONF a remonté cette année 6% des signalements, soit autant que les signalements issus de professionnels et services des collectivités des territoires concernés.

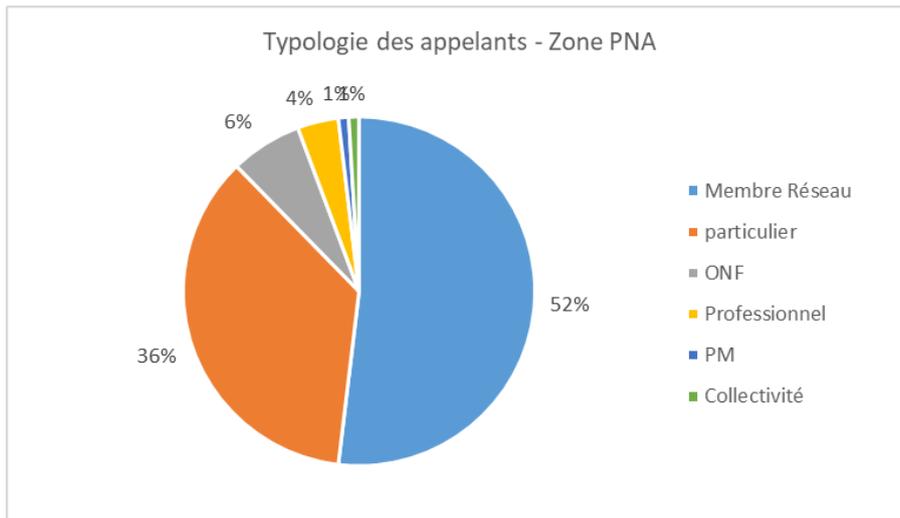


Figure 9 - Typologie des personnes ayant réalisé les signalements au Réseau de Veille Iguane pour 2023-24

c. Répartition géographique des signalements

La répartition géographique des observations pour la Zone PNA est présentée à la figure 10. Elle fait apparaître les secteurs géographiques qui ont présentés une plus forte prévalence des observations d'iguanes communs entre Mars 2023 et Mars 2024. Ainsi, le fort nombre de signalements enregistré sur Trinité en 2022 s'est poursuivi en 2023-24 avec 29 signalements et 13 captures ou destruction. De même l'augmentation des signalements enregistrée sur la commune du François reste d'actualité en 2023-24 avec 12 IC signalés et 3 IC capturés seulement. Augmentation également des signalements sur Saint-Pierre avec 14 IC observés dont 9 ont pu être éliminés. Enfin, sur Sainte-Marie, le même iguane rayé signalé 4 fois a pu être finalement capturé et sur les 3 signalements restant 2 ont aboutis également à la capture des animaux.

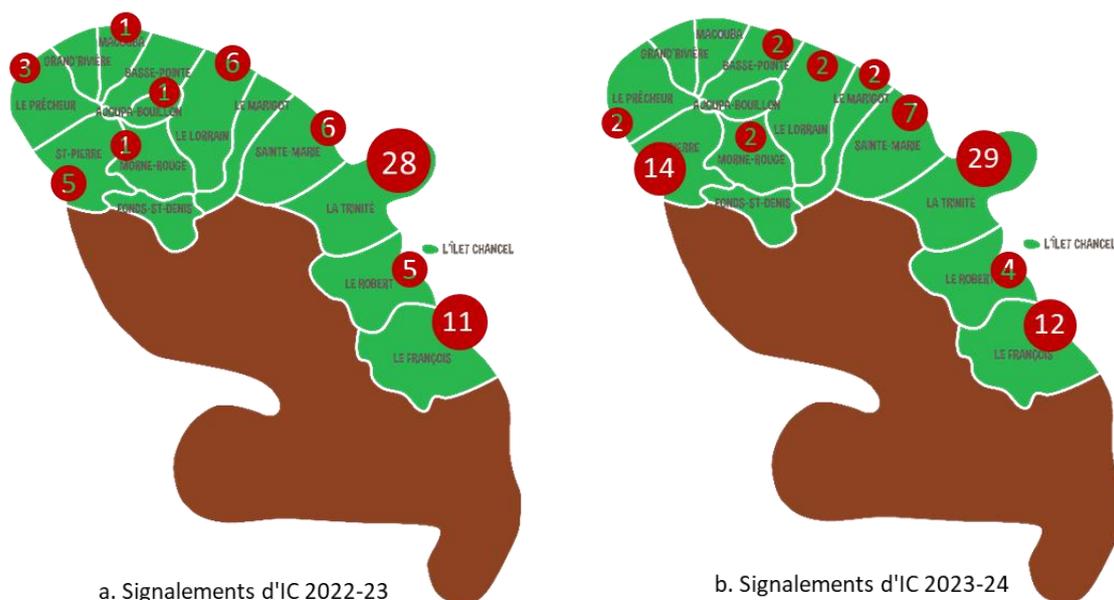


Figure 10 - Carte de répartition des signalement reçus par le Réseau de Veille Iguane de Mars 2022 à Mars 2024

Si on intègre les données des années précédentes pour le suivi des iguanes communs signalés au Réseau de Veille, la répartition géographique sur les quatre dernières années (Figure 11) confirme les chiffres précédents. Ainsi les communes de la façade Nord Atlantique et Saint-Pierre, apparaissent comme les communes les plus préoccupantes en termes d'observations installées dans le temps.

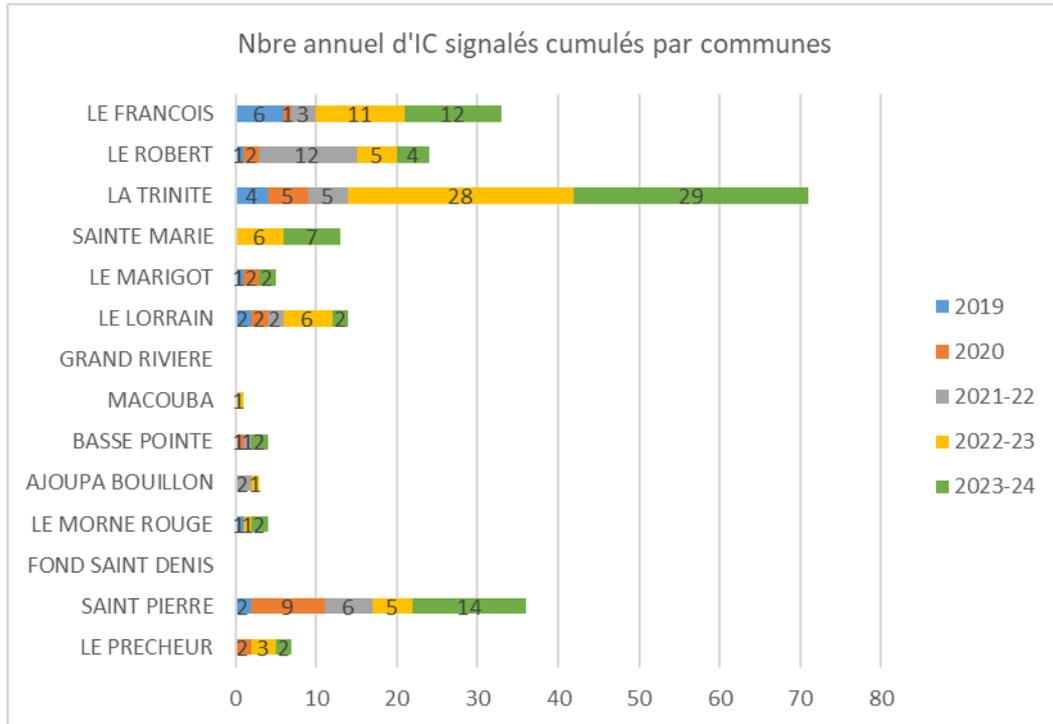


Figure 11 - Cumuls territoriaux des signalements d'IC reçus par le Réseau de Veille Iguane de 2019 à 2024

d. Données concernant les animaux observés

De façon générale, les informations apportées sur les individus non capturés restent sporadiques et souvent incomplètes. Ainsi 50 % des observations ont pu être catégorisées comme Adultes et les classes d'âge de 45% des cas n'ont pu être confirmées. Enfin, le sexage des IC signalés en Zone PNA n'est pas connu pour 85% des individus signalés.

Dans les deux cas (classe d'âge et sexage), les données fiables ont pu être collectées sur les individus capturés, grâce aux comptes-rendus de capture et informations transmises par les membres intervenus.

4. Analyse et difficultés rencontrées

A l'instar du rapport d'activité 2022-23 du Réseau de Détection Précoce des Iguanes Communs, les résultats d'activité 2023-24 persistent à mettre en évidence l'**évolution inquiétante de la situation de présence** pour diverses communes à enjeux en ce qui concerne la conservation de l'Iguane des Petites Antilles, notamment sur les secteurs du pourtour terrestre de l'îlet Chancel. Ainsi les communes du François et de Trinité ont vu leur nombre de signalement annuel augmenter très fortement :

- Pour ce qui est du **François**, les signalements plus récurrents au niveau du canal jouxtant la zone Carrefour Express / Roda / BricoSud témoigne d'une poche de **population d'iguanes communs en augmentation** sur le site, tout en reflétant aussi le résultat positif d'une sensibilisation efficace des riverains. Le succès de capture sur ce secteur est assez limité, de par la forte mobilité des animaux et des difficultés de disponibilité des membres du secteur malgré leur fort engagement.
- De même, sur **Trinité**, le nombre important et stable de signalements depuis 2022 semble traduire la présence d'une **population d'IC vraisemblablement installée** et en croissance sur ce secteur (entre l'ancien VVF et l'Anse Bonneville). La présence récurrente d'équipes du PNRM qui réalisent des captures et collectent des informations au gré de leurs chantiers conduit également à remonter plus de signalements mais permet surtout de poursuivre une sensibilisation accrue des riverains qui semblent mieux identifier les canaux de signalements que par le passé. Le succès des captures sur le secteur apparaît mitigé car certaines captures réussies sont signalées mais que pour les autres cas de signalements, la furtivité des animaux, le milieu particulièrement boisé du secteur et la disponibilité aléatoire des membres rendent les captures compliquées.
- **Deux signalements à l'îlet Long** en Mai 2023 sont restés sans possibilité d'intervention à ce jour pour des difficultés de moyen nautiques et représentent un risque accru pour la biosécurité de l'îlet Chancel.
- Enfin, **l'élimination d'un mâle iguane rayé** le 26 Mars 2024 **sur l'îlet Chancel** a été réalisée durant la campagne annuelle de CMR Iguane des Petites Antilles, par une action de Tir à vue réalisée par l'OFB, coordonnée par le Réseau de Veille. Aucun élément ne permet de savoir à ce jour si le spécimen s'est reproduit, ni depuis quand il était présent. Une telle situation met en lumière la difficulté de détection des IC en milieu naturel mais surtout la fragilité de la population d'iguanes péyi conservée sur l'îlet dans le cadre de conservation actuel.

En ce qui concerne le secteur du bassin de la rivière Capot, abritant des populations d'Iguane des Petites Antilles, les quelques cas isolés ou récurrents sur Ajoupa-Bouillon et Le Lorrain/Sainte-Marie témoignent également de l'augmentation du risque lié à la présence d'IC. Ainsi :

- Pour ce qui est d'**Ajoupa-Bouillon**, le maintien **d'une sensibilisation active des administrés** des quartiers hébergeant des populations d'Iguanes péyi est nécessaire au regard des observations mal caractérisées par manque de connaissance des signalants ou de clichés disponibles. Plusieurs signalements initialement perçus comme des IC ont pu toutefois être confirmé comme étant des Iguanes péyi sur des quartiers comme Vieux Cacao par exemple.
- Pour **Sainte-Marie**, le cas d'un très gros IC difficile à capturer correspond à 4 signalements sur les 7 enregistrés et seul 1 des 3 autres individus n'a pu être capturé. La mobilisation des services municipaux sur ces cas a finalement permis de conduire à la formation des Policiers Municipaux de la commune qui ont ainsi rejoint le Réseau de Veille en Janvier 2024.

Enfin, sur la façade Nord Caraïbe :

- Les signalements sur **Saint Pierre** sont en augmentation cette année, mais les résultats de capture sont plutôt bons avec 64% des individus éliminés, dont 4 grâce à la coordination d'une action de tir à vue par l'OFB.
- Il est à noter qu'une forte présence d'IC a été régulièrement constatée aux abords et dans l'enceinte du Zoo de Martinique par plusieurs opérateurs engagés dans la lutte Iguane commun (N. Duporge, F. Seguin-cadiche, comm. pers.), à proximité directe de **Saint-Pierre**. Cette présence installée sur ce secteur limitrophe entre Le Carbet et Saint-Pierre est d'autant plus préoccupante que la sensibilisation du public et la diffusion des numéros de signalement ont permis de collecter une donnée de **présence d'un mâle iguane péyi sur les berges de la Roxelane le 03 Janvier 2024**.

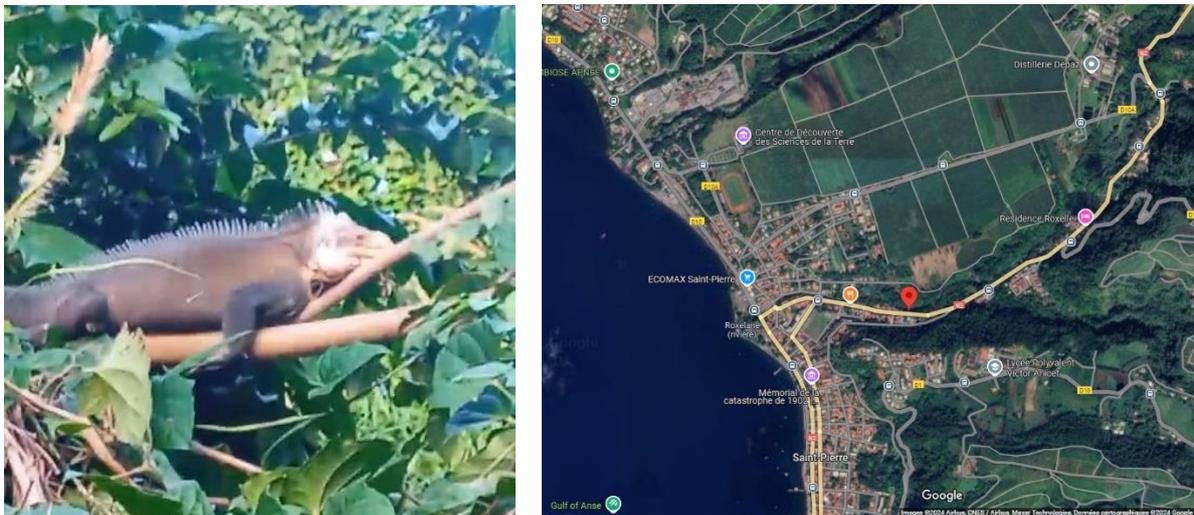


Figure 12 - Extraction vidéo et localisation du signalement IPA du 03/01/24 sur Saint-Pierre (pinpoint rouge)

- Sur **le Prêcheur**, les signalements ont été moins nombreux mais la réactivité des membres a été bonne et les deux IC ont pu être capturés. De nombreuses observations d'IPA aux abords de l'Anse couleuvre ont par contre été reportées par les membres du Réseau de Veille.

Ainsi, malgré une mobilisation parfois très active de la Coordination et de membres du Réseau de Veille très impliqués, il apparaît que **les situations de certains sites persistent à ne pas évoluer de façon très positive et témoignent d'une forte augmentation du risque Iguane rayé** pour la conservation de l'Iguane des Petites Antilles.

Le cas spécifique de la présence d'un **mâle Iguane ayé potentiellement reproducteur actif sur l'îlet Chancel pendant la CMR 2024** est également préoccupant en ce qui concerne la maîtrise de la biosécurité de l'îlet dans la poursuite de sa gestion en tant qu'espace de conservation adapté à long terme pour l'Iguane des Petites Antilles. La question de **l'adaptation des outils ou actions de conservation** déployées sur ces territoires est aujourd'hui encore plus nécessaire à envisager afin de chercher à faire diminuer les risques constatés.

Au regard des résultats et retours d'expérience issus des signalements et interventions ayant eu lieu entre Mars 2023 et Mars 2024, les difficultés principales rencontrées par le Réseau de Veille pour la détection précoce des Iguanes communs en Martinique ont concerné les thématiques suivantes.

a. Signalements :

➤ Problématique de la qualité des signalements :

Comme évoqué dans le précédent rapport d'activité, nombre de signalements se révèlent infructueux malgré les efforts de communication grand public, l'investissement des membres en termes de disponibilité et la minutie de la coordination pour collecter les informations précises nécessaires à la mise en œuvre d'une capture efficace. Ainsi, malgré le taux de capture en apparence plus important cette année (47 % contre 28% en 2022-23), l'importance de l'urgence du **signalement d'une observation à l'instant où elle se produit** doit encore être mise en avant auprès du grand public pour rendre les interventions plus efficaces. Ainsi de trop nombreux signalements sont reportés à *posteriori*, plusieurs heures, voire jours, après l'observation. Du fait de ce délais entre observation réelle et signalement au Réseau, il est également parfois difficile d'engager des membres disponibles (soirées, week-end, ...) ou de motiver des passages lorsque l'on sait les chances de réobservations fortement diminuées par un appel trop tardif ou une absence de localisation surveillée de l'animal.

➤ Gestion du numéro unique :

Depuis la mise en fonction du Numéro Unique Iguane en Novembre 2021, le nombre d'appels destinés à la zone PLIC s'est équilibré par rapport aux sollicitations du Réseau de Veille pour la Zone PNA. Toutefois, des appels mal orientés pour la Zone PLIC persistent à impacter la ligne du Réseau de Veille, notamment en dehors des horaires de fonctionnement administratifs des services de Fort-de-France et Schoelcher, ou encore pour des signalements sur d'autres communes de la Zone PLIC. Dans tous ces cas, la coordination s'est employée à effectuer la redirection vers les mairies ou organes territoriaux habilités à la capture sur les secteurs PLIC concernés. Le bon fonctionnement des lignes vers les services dédiés de Fort-de-France et de Schoelcher doit être solutionné par les actions de l'animation du PNA et du PLIC, le Réseau n'étant pas dédié à faire le relais de ces signalements récurrents.

De même, la mise en place d'une solution plus complète que le répondeur proposé en dernier choix pour les autres communes du PLIC devrait être exploré car elle ne permet pas une réponse active aux signalements. Les signalants finissent systématiquement par contacter le Réseau de Veille proposé en choix 3 du serveur vocal faute de mieux, ou les signalements restent non pris en charge.

Enfin, une plus grande vigilance technique de l'état de la ligne du numéro unique devrait pouvoir être assurée. En effet, la ligne a rencontré des défaillances de fonctionnement à au moins deux reprises durant l'année, aucun destinataire n'ayant été alors joignable pendant la défaillance. Le problème de la ligne n'a été constaté que par hasard, et signalée aux instances d'animation du PNA par des contacts sensibilisés. Il est important d'assurer le bon fonctionnement de la ligne toute au long de sa mise en fonction pour éviter de manquer des signalements et d'induire des retours déceptifs auprès du public.

b. Interventions

➤ Disponibilité membres :

L'augmentation du nombre de signalements émanant directement des membres du Réseau de Veille témoigne de leur implication active dans le fonctionnement du Réseau et sur le territoire, de par leur

fonction professionnelle, qui en fait souvent un maillon initial de signalement par un tiers et de leur réactivité en cas de signalement direct. Toutefois, l'architecture même du Réseau reste limitante puisqu'il entend solliciter des membres qui sont des acteurs professionnels des territoires concernés, et donc déjà engagés sur les missions qui leur incombent durant leurs heures de travail. Si la réactivité du groupe est satisfaisante vu les 36 animaux éliminés sur les 76 signalés, et que ses membres ont pu se rendre globalement disponibles pour l'ensemble des interventions, on peut constater que sur les 95 personnes formées, seuls 24 membres (25,3% contre 27,7% en 2022-23) sont réellement intervenus, cumulant ainsi la charge d'intervention. Les membres engagés cette année sont pour beaucoup des membres déjà fortement mobilisés les années précédentes, accompagnés de nouveaux membres fraîchement formés.

De façon générale, un certain relâchement dans la réponse à la sollicitation sur le groupe WhatsApp reste ressenti par la Coordination et des relances ciblées vers les acteurs des secteurs concernés par le besoin d'intervention ont été mises en œuvre sur de nombreux signalements pour garantir une réponse des membres concernés.

➤ Difficulté des captures :

Comme précédemment, la capture à la canne reste parfois compliquée à mettre en œuvre, de par le caractère furtif et arboricole de l'espèce. Certains animaux pourtant observés restent inaccessibles malgré les efforts déployés (hauteur, caches, broussailles, ...). Grâce à la validation d'un protocole de tir à vue par les services de l'UTC-OFB Martinique en 2023 (Urvoy & Rateau, 2023), des interventions ont pu être sollicitées et coordonnées par le Réseau de Veille pour abattre à distance des iguanes rayés signalés autrement non accessibles par les méthodes traditionnelles. Ce sont ainsi 5 individus qui ont été mis à mort selon ce procédé en Mars 2024 : 4 spécimens à l'entrée de saint-Pierre et 1 mâle sur l'îlet Chancel.

En conclusion, les récurrences de signalements sur certains secteurs (Trinité, François...) témoignent du besoin d'**envisager d'autres méthodologies de gestion du risque Iguane rayé** pour la conservation de l'Iguane des Petites Antilles, soit par de la capture individuelle autre qu'à la canne (piégeage, tir, ...), soit par la refonte de la gestion des signalements ou des interventions (autre outil qu'un réseau bénévole, professionnalisation, ...), soit encore par la révision des axes prioritaires d'actions de conservation de l'espèce (cheptels *ex-situ*, conservation en espace sanctuaire contrôlé, ...).

5. Perspectives et améliorations

A la lueur des résultats obtenus, il apparaît que **le nombre de signalements est en augmentation constante depuis 2019**, avec une légère augmentation des proportions annuelles d'iguanes capturés. La nature des difficultés rencontrées montre que des améliorations sont encore nécessaires pour optimiser l'efficacité du Réseau de Veille Iguane sur les communes à enjeux et tend à questionner sur son devenir à long terme en tant que seul outil de la gestion du risque d'hybridation à ce jour pour la conservation de l'Iguane des Petites Antilles. Les principaux axes d'amélioration identifiés sur la base du fonctionnement actuel du Réseau peuvent ainsi être catégorisés selon les thématiques suivantes afin d'optimiser les perspectives d'efficacité pour l'avenir.

❖ Poursuivre l'**adaptation des actions de conservation de l'Iguane pényi**

L'évolution importante du nombre de signalement pour les secteurs de Trinité, Le François ou Saint-Pierre montre que le fonctionnement actuel du Réseau de Détection Précoce sous le format d'intervention sur signalement ne semble plus suffisant devant des foyers d'iguanes communs installés et reproducteurs (présence de juvéniles ou de ponte). Des formats d'intervention différents semblent ainsi être nécessaires ou plus efficaces.

Si l'option de « battues ponctuelles organisées » peut être envisagée, pour le secteur de Tartane à Trinité, ou à l'entrée du François, il n'en reste pas moins que la nature furtive et arboricole de l'espèce, ainsi que ces capacités de camouflage pourraient rendre l'issue de telles actions très aléatoire.

En d'autres lieux, le nombre important d'IC (Saint-Pierre, Zoo, ...) et leur position généralement inaccessible sur les falaises ou très haut dans les arbres mettent en évidence le besoin de moyens de lutte adaptés, tel l'emploi du Tir à vue par exemple (Urvoy et Rateau, 2023).

Reste à préciser si ces formats d'intervention rentrent ou pas dans le champ de fonctionnement du Réseau de Détection Précoce des Iguanes Communs pour le Nord de la Martinique et d'en étudier la faisabilité dans le cadre des moyens actuels du PNA Iguane.

De façon plus générique, en regard de la prolifération galopante et non maîtrisable de l'iguane commun, et du constat concret du risque d'hybridation posé par l'arrivée d'un mâle iguane commun observé le 26 Mars 2024 sur l'îlet Chancel, la **question globale du choix des axes futurs de conservation de l'iguane des Petites Antilles en Martinique est à investiguer.**

Des options novatrices de concepts type « Mainland Island » pour les territoires manquants d'espaces naturels off-shore adaptés à la conservation des espèces cibles pourraient par exemple se révéler intéressantes à explorer, tout autant que la sécurisation de ressources génétiques à long terme via la conservation *ex-situ* ou le renforcement génétique de populations externes à la Martinique.

❖ Poursuivre / Renouveler la **sensibilisation des opérateurs** sur secteurs à enjeux

Suite à la recrudescence de signalements sur le pourtour littoral aux abords de l'îlet Chancel et à l'abattage d'un mâle iguane commun sur l'îlet lors de la CMR 2024, la pression du risque d'embarquement fortuit d'un IC à bord d'une embarcation débarquant à Chancel est désormais plus que concrète.

Ajoutant à cela que la dératisation effective de l'îlet CHANCEL a été réalisée en 2023 afin de maximiser les chances de survie des juvéniles iguane des Petites Antilles de l'îlet, la **gestion de la biosécurité globale auprès des utilisateurs de l'îlet doit devenir une priorité.**

Ainsi, au regard de l'avis n°20 du Relevé de décision du COTEC PNA IPA 2023, dans le cadre de l'action II.1 « Définir une stratégie de communication externe et la mettre en œuvre » de l'objectif II du PNA IPA « Sensibiliser et former les acteurs aux enjeux de la protection de l'Iguane des Petites Antilles », la poursuite de la sensibilisation des opérateurs touristiques de l'îlet Chancel coordonnée par le Carbet des Sciences est particulièrement importante à pérenniser. Un travail de recensement exhaustif des acteurs concernés (voiliers, motorisés, kayaks, ...) et des moyens novateurs de communication ciblée et de remontée d'information d'observation pourraient être les bienvenus.

❖ Poursuivre la mise en place du **Réseau Observation Iguane péyi**

Sur la base des prémices initiés en 2023-2024, le contact avec l'antenne Martinique de la FFR doit pouvoir être maintenu et valorisé pour voir se mettre en place un fonctionnement concret du Réseau Observation Iguane péyi. Au regard de la difficulté de collecte de données sur les populations du nord Martinique, des données photographiques horodatées et géoréférencées pourraient permettre d'apporter des connaissances nécessaires à la poursuite des actions de conservation de l'espèce et renforcer la vigilance de détection d'éventuels IC.

Les axes évoqués dans ce rapport d'activité doivent être explorés et dimensionnés pour être mis en œuvre. Ainsi par exemple, le contenu à destination des réseaux sociaux de la FFR Martinique (voir national) pourrait être produit par l'ONF Martinique, Animateur du PNA, et mis à disposition pour sa diffusion.

❖ Renouveler la **sensibilisation des élus et personnels municipaux**

Malgré les efforts des années précédentes, la prise en compte des enjeux de conservation de l'Iguane des Petites Antilles et de son milieu est encore trop peu présente au sein des instances de gestion des territoires concernés, tel que les EPCI ou la Collectivité Territoriale de Martinique.

Réussir à mettre en œuvre une communication dédiée, pérenne au long de l'année et valorisant les outils existants (Numéro Unique, Fiches Réflexes, Réseau, Supports, ...) permettrait une circulation efficace de l'information, une appropriation et valorisation du patrimoine local ainsi qu'un meilleur impact sur les signalements et leur prise en charge.

6. Bibliographie

Angin B., Ardops Environnement, 2018. Plan National d'Actions pour le rétablissement de l'iguane des Petites Antilles, *Iguana delicatissima*, 2018-2022. 67p.

Duporge N., 2022- Rapport d'activité 2021-2022 du Réseau de Veille pour la détection précoce des Iguanes communs en Martinique. ONF – Nathalie DUPORGE, 23p + annexes

Duporge N., 2023- Rapport d'activité 2022-2023 du Réseau de Veille pour la détection précoce des Iguanes communs en Martinique. ONF – Nathalie DUPORGE, 29p + annexes

Legouez C., 2010. Plan national d'actions de l'iguane des Petites Antilles (*Iguana delicatissima*) 2010-2015. Ministère de l'écologie, du développement durable, des Transports et du Logement, Direction régionale de l'environnement Martinique, cellule Martinique de l'ONCFS Antilles françaises. 137 p.

Urvoy K. & Rateau F., 2023. Protocole de tir sans capture préalable de l'Iguane commun (*Iguana iguana*). Rapport Technique UTC-OFB Martinique. 18p.

2022 – Compte-rendu complet des Comités Techniques (COTEC) n°3 du PNA pour le rétablissement de l'Iguane des Petites Antilles (IPA).

2022 – Compte-rendu du 3ème Comité de Pilotage du PNA pour le rétablissement de l'Iguane des Petites Antilles (IPA) 2018-2022

7. Annexes

- Annexe I : Outils de fonctionnement du Réseau de Veille pour la détection précoce des Iguanes communs en Martinique – Annuaire, Fiche Réflexe, CR de capture Zone PNA
- Annexe II : Liste nominative d'agrément – Annexe 1 de l'AP R02-2019-08-22-001 du 22 Aout 2019. Mise à jour du 06 Mars 2024.
- Annexe III : Base de données du Réseau de Veille pour la détection précoce des Iguanes communs en Martinique